VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-16-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Plan de zonage</u>

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

1° la création de la zone C2769 à même une partie de la zone A2771;

2° la création de la zone C2770 à même une partie de la zone A2771;

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. <u>Grille des spécifications applicable à la zone C2769</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C2769 jointe au présent règlement en annexe B.

3. <u>Grille des spécifications applicable à la zone C2770</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C2770 jointe au présent règlement en annexe C.

4. <u>Modification du tableau de l'article 15</u>

Le tableau de l'article 15 de ce règlement est modifié par l'ajout des zones C2769 et C2770.

5. <u>Enseignes autorisées pour un usage autre qu'habitation : Article 249</u>

Le tableau de la note 1 de l'article 249 de ce règlement est modifié par l'ajout des zones C2769 et C2770.

Adopté le 16 janvier 2017

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 8 MARS 2017